

PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU POLE TERRITORIAL DE L'ALBIGEOIS ET DES BASTIDES

SEANCE DU 26 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 février à 18h00, le Comité Syndical dûment convoqué, par courrier électronique du 31 janvier 2024, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion de la CC du Cordais Causse aux Cabannes, sous la présidence de Jean-Luc ESPITALIER

Délégués en exercice : 23 Suppléants : 14

Délégués présents : 14

Voix délibératives : 13

Autres participants : 6

Titulaires présents : J-Marc BALARAN, Christine BARRILLIOT, Bernard BOUVIER, Patrick CARAYON, J-Claude CLERGUE, Françoise EMERIAUD, J-Luc ESPITALIER, Guy GAVALDA, Sylvie GRAVIER, Bernard TRESSOLS, Myriam VIGROUX

Suppléants présents avec voix délibérative : Alain BOYER, Sandrine SANDRAL,

Titulaires excusés : J-Louis BOUSQUET, Sylvian CALS, J-Luc CANTALOUBE, J-Claude MADAULE, Marie-Claude ROLLAND, Fatima SELAM, Didier SOMEN, Pascal THIERY

Suppléants présents sans voix délibérative : Laurence POILLERAT ZEGANADIN

Suppléants excusés : J-François KOWALIK, J-Michel SIBRA,

Autres participants sans voix délibérative : Stéphanie CANTALOUBE, Justine CHOLLET, Dominique DECLERCQ PUYPE, Julien FRAT, Anaïs HUOT, Michel REYNES

Secrétaire de séance : Bernard BOUVIER

Ordre du jour :

1	Approbation du procès-verbal du comité syndical du 18/12/2023.....	2
2	Approbation du compte de gestion 2023.....	2
3	Vote du Compte Administratif 2023 et affectation du résultat :.....	2
3.1	Exécution du budget (€).....	2
3.2	Résultat de fonctionnement 2023 :.....	3
3.3	Résultat d'investissement 2023 :.....	3
4	Budget primitif 2024 et appel à participation des 5 EPCI	4
4.1	Recettes de fonctionnement.....	4
4.2	Dépenses de fonctionnement.....	5
4.3	Recettes d'investissement.....	5
4.4	Dépenses d'investissement.....	5
4.5	Appel à participation des 5 EPCI :.....	6
5	Questions diverses.....	6
5.1	Projet coopération LEADER	6

La séance est ouverte sous la présidence de Jean-Luc ESPITALIER à 18h00.

Il a été procédé à l'appel nominal des délégués (11 titulaires présents + 2 suppléants avec voix délibérative + 1 suppléants sans voix délibérative) et constaté que le quorum était atteint (13/23).

M. Bernard BOUVIER est nommé secrétaire de séance.

1 Approbation du procès-verbal du comité syndical du 18/12/2023

Le président fait lecture du procès-verbal de la séance du comité syndical du 18 décembre 2023, qui est approuvé à l'unanimité.

2 Approbation du compte de gestion 2023

Présentation aux membres du comité Syndical du compte de gestion 2023 tel qu'il a été établi par Monsieur le Receveur de la Trésorerie d'Albi

	Résultats à la clôture de l'exercice 2022	Part affectée à l'investissement 2023	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture de l'exercice 2023
Investissement	24 624.31 €	0 €	2 476.77 €	27 101.08 €
Fonctionnement	363 895.53 €	0 €	54 489.79 €	418 385.32 €
TOTAL	388 519.84 €	0 €	56 966.56 €	445 486.40 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical approuve le compte de gestion 2023.

3 Vote du Compte Administratif 2023 et affectation du résultat :

Election d'un président de séance : **M. Jean-Marc BALARAN**, élu Président de séance, présente par section et par chapitre les crédits ouverts au budget 2023, les réalisations et les restes à réaliser, mouvements réels et mouvements d'ordre confondus.

Les opérations de l'exercice 2023 font ressortir les résultats suivants, en conformité avec le compte de gestion 2023.

3.1 Exécution du budget (€)

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 553 787,15	G 608 276,94
	Section d'investissement	B 149,00	H 2 625,77
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C 0,00 (si déficit)	I 363 895,53 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 24 624,31 (si excédent)
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D 553 936,15	= G+H+I+J 999 422,55
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 553 787,15	= G+I+K 972 172,47
	Section d'investissement	= B+D+F 149,00	= H+J+L 27 250,08
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 553 936,15	= G+H+I+J+K+L 999 422,55

3.2 Résultat de fonctionnement 2023 :

Recettes de fonctionnement :	608 276.94 €
Dépenses de fonctionnement :	553 787.15 €
Résultat de fonctionnement 2023 :	54 489.79 €
Excédent 2022 reporté :	363 895.53 €
Excédent global de fonctionnement :	418 385.32 €

3.3 Résultat d'investissement 2023 :

Recettes d'investissement :	2 625.77 €
Dépenses d'investissement :	149 €
Résultat d'investissement 2023 :	2 476.77 €
Excédent 2022 reporté :	24 624.31 €
Excédent global d'investissement :	27 101.08 €

L'exercice fait apparaître un **résultat net provisoire de 56 966.56 €**, qui se traduit par un **excédent total cumulé de 445 486.40 €**.

Les détails sont apportés dans la présentation jointe.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical approuve le compte administratif 2023.

Suite aux résultats affichés, un questionnement sur cet excédent est soulevé.

Il est rappelé que cet excédent provient du fonds associatif qui avait été transféré de l'association du Ségala au Pays puis au PETR. Ce fonds associatif qui s'élevait à 461 313 € a permis à certaines périodes d'engager un certain nombre d'études (PCAET...) et de services (CEP, Plateforme de la rénovation énergétique de l'habitat privé...). Ce fonds permet également de limiter le recours à des lignes de trésorerie comme c'est le cas dans

de nombreux PETR. Le PETR de l'Albigeois et des Bastides a dû dans le passé avoir recours à ces lignes de trésorerie car le programme Leader induit un décalage important entre l'obtention et le versement des aides.

4 Budget primitif 2024 et appel à participation des 5 EPCI

Conformément aux conclusions du débat d'orientation budgétaire du 18/12/23 et sur la base d'une cotisation à 3,90 € par habitant, il sera proposé le budget primitif 2024, suivant :

- En dépenses de fonctionnement : 1 000 519.82 €
- En recettes de fonctionnement : 1 000 519.82 €
(qui reprend le résultat de clôture 2023 corrigé à hauteur de 418 385.32 €)
- En dépenses d'investissement : 29 477.58 €
- En recettes d'investissement : 29 477.58 €
(avec reprise du solde d'exécution 2023 à hauteur de 27 101.08 €)

4.1 Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement 2024 sont estimées à 1 000 519.82 € et se répartissent comme suit :

CHAPITRE	BP 2024
013 - Atténuation de charges	0 €
70 - Produits des services	10 000,00 €
73 - Impôts et taxes	0 €
74 - Dotations et participations	572 134,50 €
75 - Autres produits de gestion courante	0 €
76 - Produits financiers	0 €
77 - Produits exceptionnels	0 €
042 - Opérations d'ordre	0 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté (pour mémoire)	418 385.32 €
Total	1 000 519.82 €

Chapitre 70 : L'unique ressource de ce chapitre concerne la convention de mise à disposition de notre Chargée de Mission Urbanisme auprès du SCOT du Carmausin (10 000 € annuel).

Chapitre 74 : Ce chapitre représente les recettes de fonctionnement. Il concerne de nombreuses recettes mais la principale reste celle de la participation annuelle des EPCI membres du Syndicat (232 498.50 €).

Les autres recettes de ce chapitre sont :

- l'Animation Territoriale du Département (33 297 €)
- l'Assistance Technique Région (63 000 €)
- Animation du programme LEADER 2023 + 2024 (53 290 €)
- Gestion du programme LEADER 2023 + 2024 (60 268 €)
- LEADER Emergence FDT / Chargé mission transit° Eco (31 718 €)
- LEADER Accompagnement prestataires touristiques (14 244 €) + Participation des Offices de Tourisme (5 615 €)
- LEADER Dispositif soutien eau de pluie (2 400 €)
- LEDAER Format° Management par la coopération (4 480 €)
- LEADER Rencontres TEPOS à Loos en Gohelle (9 600 €)
- Financement Etat / Fonds Vert (21 689 €)
- Etude de faisabilité production granulés / Etat (32 934 €)
- Dispositif de soutien des eaux de pluie / Etat Agence de l'eau (7 100 €)
- Actions PAT 2023 (DRAAF 11 085 €)

4.2 Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont estimées à 1 000 519.82 € et se répartissent comme suit :

CHAPITRE	BP 2024
011 – Charges à caractère général	210 485 €
012 – Charges de personnel	467 284 €
014 – Atténuations de produits	0 €
65 – Autres charges de gestion courante	320 717 €
66 – Charges financières	0 €
67 – Charges exceptionnelles	0 €
042 – Opérations d'ordre transfert entre sections	2 033.82 €
Total	1 000 519.82 €

4.3 Recettes d'investissement

Les recettes

d'investissement sont estimées à 29 477.58 €

CHAPITRE	BP 2024
10 – FCTVA,	342.68 €
1068 – Affectation de la section de fonctionnement	0 €
13 – Subventions d'investissement (LEADER)	0 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	0 €
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 033.82 €
041 – Opérations patrimoniales	0 €
01 solde d'exécution reporté N-1 (pour mémoire)	27 101.08 €
Total	29 477.58 €

Les principales recettes d'investissement seront constituées par :

- les amortissements de matériel informatique et mobilier de bureau (2 033.82 €),
- FCTVA 2022 (342.68 €)

4.4 Dépenses d'investissement

Les dépenses de la section d'investissement sont estimées à 29 477.58 €

CHAPITRE	BP 2024
16 - Emprunts	0 €
20 – Immobilisations incorporelles	1 477.58 €
204 – Subventions d'équipements versées	0 €
21 – Immobilisations corporelles	28 000.00€
23 – Immobilisations en cours	0 €
27 – Autres immobilisations financières	0 €
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	0 €
041 – Opérations patrimoniales	0 €
Total	29 477.58 €

Les principales dépenses d'investissement prévues seront :

- le projet d'achat d'un ordinateur + licence + changement serveur NAS (opération N°15 Matériel informatique et mobilier de bureau)

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, adopte le Budget Primitif 2024.

4.5 Appel à participation des 5 EPCI :

Suite au débat sur les orientations budgétaires 2024, le projet de budget a été établi sur la base d'une **cotisation relevée à 3,90 € par habitant**, en fonction de la population totale (base INSEE 2021), selon la clé de répartition suivante :

	Population totale INSEE 2021	Participation 3.90 €/hab.
CC des Monts d'Alban et du Villefranchois	6 498	25 342.20 €
CC Centre Tarn	11 428	44 569.20 €
CC Cordais et Causse	5 413	21 110.70 €
CC du Carmausin - Ségala	30 619	119 414.10 €
CC Val 81	5 657	22 062.30 €
TOTAL :	59 615	232 498.50 €

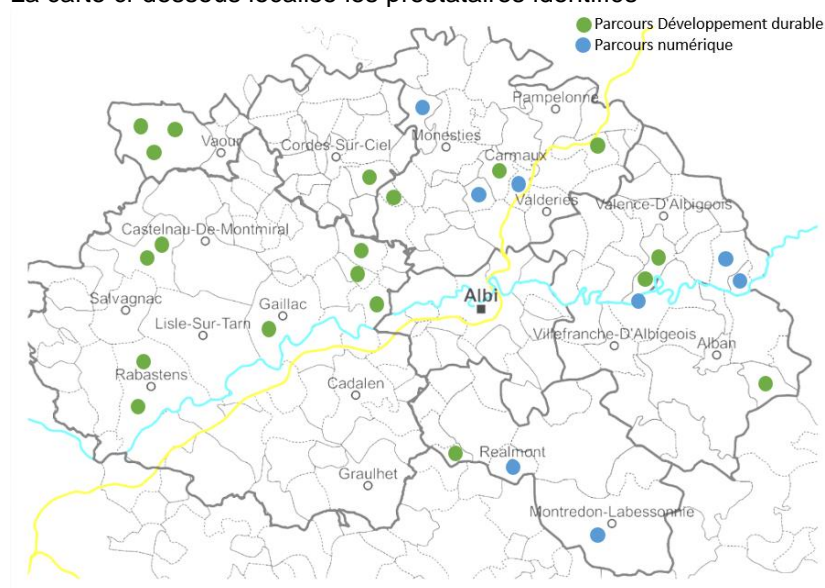
Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve les montants de participation et autorise le Président à effectuer l'appel à participation des membres.

5 Questions diverses

5.1 Projet coopération LEADER

Il est rappelé le projet de coopération avec le GAL Pays de Cocagne pour la formation des prestataires touristiques sur le numérique et le développement durable.

La carte ci-dessous localise les prestataires identifiés



Le plan de financement proposé est le suivant

Prestataire			Cout	LEADER 64%	Cofinancement public (OT ou comcom) 16%	Autofinancement 20%		
3CS	6		7 704 €	4 931 €	1 233 €	1 541 €		
VAL 81								
CCMAV	6		7 704 €	4 931 €	1 233 €	1 541 €		
		19			15 613 €		PETR A&B	4 879 €
3CT	3		3 852 €	2 465 €	616 €	770 €		
4C	4		5 136 €	3 287 €		1 027 €		
CAGG	8	8	10 272 €	6 574 €	6 574 €	2 054 €	OT Toscane	2 054 €
TOTAL	27	27	34 668 €	22 188 €	22 188 €	6 934 €		6 934 €

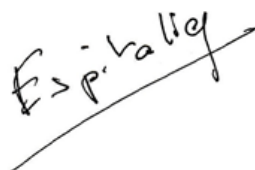
Il est proposé aux membres

- le principe d'un projet de coopération LEADER avec le PETR Albigeois et Bastides comme chef de file ;
- le plan de financement ci-dessus ;
- d'autoriser le dépôt de demande de financement auprès de l'Europe ;
- d'autoriser le Président à signer tout acte et engagement nécessaire à la réalisation de ce projet.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical accepte ces propositions

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

**Le Président,
Jean-Luc ESPITALIER**

Handwritten signature of Jean-Luc Espitalier in black ink, written in a cursive style.

**Le secrétaire de séance,
Bernard BOUVIER**

Handwritten signature of Bernard Bouvier in black ink, consisting of a long horizontal stroke with a small loop at the end.